

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 508

présenté par
M. Hetzel et M. Reiss

ARTICLE 9

À l'alinéa 6, après le mot :

« rédigée : « »

insérer les mots :

« Dans le cadre de la lutte contre l'entrisme communautariste et contre les idéologies séparatistes, »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de cibler que les mesures de ce projet de loi correspondent aux objectifs de l'exposé des motifs.